

0740025A
ACADEMIE DE GRENOBLE
COLLEGE LE PARMELAN
32 ROUTE LE PARMELAN
74570 GROISY
Tel : 0450680043

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : FINANCEMENT PRIX LITTERAIRE DES COLLEGIENS 74

Numéro de séance : 7

Numéro d'enregistrement : 71

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration

Convoqué le : 18/06/2021

Réuni le : 01/07/2021

Sous la présidence de : Eric Trupin

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve le montant de chaque participant au Prix littéraire des collégiens 74

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Prix littéraire des collégiens 74: Dans le cadre du Prix littéraire des collégiens 74, il est demandé à chaque élève participant, la somme de 12€. Le FSE participe à hauteur de 2.20€ / élève.

Cette somme servira à l'achat des séries d'oeuvre à lire; à la rencontre d'un auteur. Chaque élève participant partira avec un ouvrage à la fin du projet

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0